

1. Record Nr.	UNINA9910820467003321
Autore	Radi Yannick
Titolo	La Standardisation et le Droit International : Contours d'une Theorie Dialectique de la Formation du Droit // Yannick Radi, Pierre-Marie Dupuy
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles : , : Bruylant, , [2013] ©2013
ISBN	2-8027-3954-9
Descrizione fisica	1 online resource (565 p.)
Collana	Jus Gentium
Disciplina	341.01
Soggetti	International law - Philosophy International law Legal opinions
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture -- Titre -- Collection -- Copyright -- Dedicace -- Preface -- Sigles et abreviations -- 1. « Institutions » internationales -- 2. Societes scientifiques -- 3. References bibliographiques -- 1. Revues et cours -- 2. Editeurs -- Sommaire -- Introduction -- Chapitre preliminaire - Cadre archetypal de la standardisation : l'ordre juridique cooperatif -- Section 1. La double dimension conceptuelle de l'ordre juridique -- Sous-section 1. Une nature institutionnelle -- 1. La fondation societale de l'ordre juridique -- 2. La perennisation societale de l'ordre juridique -- Sous-section 2. Une structure normative -- 1. La position variable de la structure normative -- 2. L'heterogeneite des normes secondaires -- Conclusion -- Section 2. Typologie archetypale des ordres juridiques -- Sous-section 1. L'ordre juridique des societes acephales : la volonte endogene comme modalite de la production du droit -- 1. L'ordre juridique des societes homogenes : le consensus harmonieux comme modalite de la production du droit -- 2. L'ordre juridique des societes heterogenes : le consensus conflictuel comme modalite de la production du droit -- Sous-section 2. L'ordre juridique des societes cephalas : la volonte exogene comme modalite de la production du droit -- 1. L'ordre juridique des societes absolutistes : le decisionnisme arbitraire comme modalite de la

production du droit -- 2. L'ordre juridique des sociétés coopératives : le systémisme procédural comme modalité de la production du droit -- Conclusion -- PREMIERE PARTIE - L'idéal theory de la standardisation

Etude de théorie du droit -- TITRE 1 - Etude de l'application du droit -- 1 - Le standard : un concept révélateur de la contribution normative de l'application du droit -- Section 1. Généalogie du concept de standard : des caractéristiques a priori spécifiques.

Sous-section 1. Le Mouvement du standard -- 1. L'École du Social Engineering et la genèse du Mouvement du standard -- A) Le droit comme administration de la justice -- B) La place du standard dans l'administration de la justice -- 2. L'École de droit comparé de Lyon et la pérennisation du Mouvement du standard -- A) Le droit vivant -- B) La place du standard dans la vie du droit -- Sous-section 2. Le renouvellement du standard -- 1. Le doyen Hauriou et l'instrument de la police juridique -- A) Le dualisme de la police juridique et du fond du droit -- B) La place du standard dans la police juridique -- 2. S. Rials et l'instrument de l'administration du droit -- A) La définition multidimensionnelle du standard -- B) Le dualisme standard de fond du droit / standard de pure administration du droit -- Conclusion --

Section 2. Analyse du concept de standard : des caractéristiques non spécifiques -- Sous-section 1. Une technique de formulation de la règle de droit -- 1. L'indétermination a priori ouverte dans la règle -- A) Les limites normatives de la distinction règle déterminée / règle contenant un standard -- B) Les limites systémiques de la distinction règle déterminée / règle contenant un standard -- 2. L'indétermination des formes du standard -- A) Le standard comme « syntaxe » de l'administration du droit -- B) Le standard comme « alphabet » du fond du droit -- Sous-section 2. La mesure en termes de normalité -- 1. La complexité de la normalité -- A) L'ambivalence de la normalité -- B) La normativité de la normalité -- 2. Le voile de la normalité -- A) Le dévoilement de la « normativisation » -- B) Le dévoilement de l'équité -- Conclusion -- 2 - La dialectique : un concept fondateur de l'essence procédurale de l'application du droit --

Section 1. L'application circonstanciée du droit -- Sous-section 1. L'indétermination du droit.

1. L'indétermination casuistique -- A) Les modalités d'indétermination du droit -- B) L'indétermination des fins du droit -- 2. La circonscription systémique -- A) La circonscription de l'indétermination casuistique -- B) L'irréductibilité de l'indétermination casuistique --

Sous-section 2. La concrétisation du droit -- 1. La concrétisation comme objet de la qualification juridique -- A) La détermination interactive du fait et du droit -- B) La détermination fictive du fait et du droit -- 2. La concrétisation comme acte de pondération juridique -- A) Une balance des intérêts -- B) Un acte de volonté -- Conclusion --

Section 2. L'application dialectique du droit -- Sous-section 1. La dialectique dans la philosophie aristotélicienne -- 1. L'opération dialectique -- A) L'argument dialectique -- B) L'acte dialectique -- 2. L'activité dialectique -- A) L'activité de la raison -- B) L'activité dialogique --

Sous-section 2. La dialectique dans l'application du droit -- 1. Le raisonnement juridictionnel -- A) Le raisonnement dialectique -- B) La motivation du raisonnement -- 2. La procédure juridictionnelle -- A) Le dialogue des parties au procès -- B) Le dialogue des tribunaux -- Conclusion --

TITRE 2 - Etude de la formation du droit -- 1 - Compréhension de la formation du droit : l'articulation systémique des procédures de création et d'application --

Section 1. Approche constitutionnelle : une formation régie par la procédure systémique -- Sous-section 1. La séparation progressive du pouvoir législatif -- 1. L'omnipotence du pouvoir législatif -- A) La

preponderance originelle du pouvoir de justice -- B) La consecration du pouvoir legislatif -- 2. L'affaiblissement du pouvoir legislatif -- A) Le demantelement de la fonction legislative -- B) Le fractionnement de l'organe legislatif.

Sous-section 2. L'interactivite dialectique du pouvoir normatif --

1. Une relation hierarchique entre les organes -- A) Une pyramide normative -- B) Un organe juridictionnel ubiquiste -- 2. Une relation dialectique entre les organes -- A) Une hierarchie enchevtree -- B) Une dialectique systemique -- Conclusion -- Section 2. Approche sociologique : une formation fondee par la procedure systemique -- Sous-section 1. La regularisation du reel -- 1. La (re)construction du reel -- A) La determination legislative de la realite -- B) La determination juridictionnelle de la realite -- 2. La constitution de regularites -- A) La constitution legislative de regularites -- B) La constitution juridictionnelle de regularites -- Sous-section 2. Le droit et le polytheisme des valeurs -- 1. La procedure organique comme operateur du jugement de valeur -- A) La legislation comme cadre des valeurs -- B) La jurisdictio comme recontextualisation des valeurs -- 2. La procedure systemique comme garante de la coherence normative -- A) La procedure garante de la « personnalite » normative -- B) La procedure garante du « comportement » normatif -- Conclusion -- 2 - Fondation de l'ideal theory de la standardisation : la procedure systemique de formation du droit -- Section 1. Caracteristiques conceptuelles de la standardisation a l'egard de la production du droit -- Sous-section 1. La dialectique comme essence -- 1. La rationalite procedurale -- 2. La formalisation procedurale -- Sous-section 2. La coherence normative comme objectif -- 1. La « politique juridique » pour vecteur -- 2. La « composition normative » pour substance -- Section 2. Liens de la standardisation avec la justice procedurale -- Sous-section 1. La justice dans la philosophie aristotelicienne -- 1. La metaphysique aristotelicienne -- 2. La philosophie du droit aristotelicienne.

Sous-section 2. La procedure systemique comme forme contemporaine de la justice -- 1. L'affinite conceptuelle de la standardisation et de la justice -- 2. L'affinite semantique de la standardisation et de la justice -- Conclusion -- SECONDE PARTIE - La non-ideal theory de la standardisation Etude de droit international -- TITRE 1 - Etude de la non-ideal theory de la standardisation dans les cadres cooperatifs multilateraux -- 1 - Contextualisation institutionnelle : le reequilibrage diachronique des « attitudes » de la societe internationale -- Section 1. Un ordre coexistentiel regi par la puissance -- Sous-section 1. Une societe interetatique antagonique -- 1. Une societe d'Etats independants -- A) Le sectarisme des Etats -- B) Le bellicisme des Etats -- 2. Une societe interetatique acephale -- A) Une societe atomisee -- B) Un droit de coexistence -- Sous-section 2. Un ordre juridique coexistentiel -- 1. Le decisionnisme comme essence de l'ordre juridique -- A) La souveraine volonte comme principe fondateur de l'ordre juridique -- B) La puissance decisionnelle comme principe moteur de l'ordre juridique -- 2. La conflictualite des volentes comme vecteur de la creation du droit -- A) Une creation regie par le conflit des politiques exterieures -- B) Une creation paree des atours de la volonte generale -- Conclusion -- Section 2. Un ordre cooperatif construit par le dialogue -- Sous-section 1. Une societe intersubjective dialogique -- 1. Une communaute d'Etats interdependants -- A) Une communaute d'interets -- B) Une communaute de valeurs -- 2. Une societe intersubjective acephale -- A) Une societe coordonnee -- B) Un droit de cooperation -- Sous-section 2. Un ordre juridique cooperatif -- 1. Le proceduralisme comme essence de l'ordre juridique -- A) La

souverainete coordonnee comme principe fondateur de l'ordre juridique.

B) La coordination procedurale comme principe moteur de l'ordre juridique.

---

Sommario/riassunto

Cet ouvrage propose une theorie dialectique de la formation du droit : la standardisation. Cette theorie inscrit la reflexion sur la formation du droit dans un cadre conceptuel novateur, caracterise par le proceduralisme et le systemisme. Ce faisant, elle renouvelle l'approche positiviste classique qui envisage la creation du droit statiquement, par le prisme des sources. Cette nouvelle theorie permet de penser la formation du droit dans un archetype ideal, l'ordre juridique cooperatif, et est ici etudiee a l'egard de deux ordres cooperatifs contemporains: les ordres juridiques nationaux et

---